

REGLEMENT DE LA TOMBOLA DU 26 AVRIL 2024

Organisateur

La tombola est organisée par la MFR du Pithiverais, située Rue du Châteaux à Ascoux 45300.

Objectif de la Tombola

L'objectif de la tombola est de collecter des fonds pour le financement des activités pédagogiques.

Participants

La tombola est ouverte à toute personne résidant légalement en France.

Billets de Tombola

- ° Les cartes de tombola seront disponibles à l'achat au prix de 2 euros par carte.
- ° Les participants peuvent acheter autant de cartes qu'ils le souhaitent.
- ° Les cartes à gratter peuvent être achetées auprès des membres de l'organisation.
- ° Pour remporter un lot, le joueur doit trouver 3 symboles identiques.

Tirage au Sort

- ° Le tirage au sort aura lieu le 26 avril 2024 à 18h30 à la MFR du Pithiverais.
- ° Les 20 gagnants seront sélectionnés de manière aléatoire.

Prix

- ° Le prix de la carte à gratter sera indiqué sur l'affiche de la tombola ainsi que sur les réseaux sociaux.
- ° Les gagnants seront annoncés publiquement.

Distribution des Prix

- ° Les lots d'une valeur supérieure au prix d'achat du ticket seront remis au gagnant dans les 15 jours suivant le tirage au sort.

Utilisation des Fonds Collectés

Les Fonds collectés seront utilisés exclusivement pour le financement des activités pédagogiques.

Responsabilité

L'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, vols, retards ou tout autre problème survenant lors de la participation à la tombola.

Modification du Règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si des circonstances imprévues surviennent, en informant les participants de ces changements.

En participant à la tombola, les participants acceptent les termes et conditions énoncés dans ce règlement.

Fait le 11 Mars 2024

Signature du Président de la MFR du Pithiverais

